

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

Le 16 novembre 2015, sur convocation régulière du Maire en date du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Sandra FALLAIX (pouvoir à Marie-Agnès GUEZET), Jean-Paul REVERT (pouvoir à Jean-Marc BOUSSET), Jean-Charles MICALLEF et Franck VERMOT-DESROCHES.

Ghislaine GALLET a été élue secrétaire de séance.

1- TAXE D'AMENAGEMENT A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2016

Le 28 novembre 2014, le Conseil Municipal a pris une délibération concernant la taxe d'aménagement applicable au 1^{er} janvier 2015.

Outre les exonérations accordées pour certains locaux, le Conseil Municipal avait fixé à **4 %** le taux de la taxe d'aménagement.

Le Maire rappelle que la Taxe d'Aménagement remplace la Taxe Locale d'Equipement depuis 2012 ainsi que la taxe de raccordement au réseau d'assainissement pour les permis déposés à partir du 1^{er} janvier 2015.

Il rappelle également que le taux de la part communale de la T.A peut être fixé entre 1% et 5% et que ce taux peut être unique ou modulé par secteur. Le taux peut également être augmenté par une délibération du Conseil Municipal dans la limite de 20 % pour tenir compte de la création d'équipements nouveaux rendus nécessaires par l'accueil d'un nombre important de nouvelles constructions. Dans ce cas, un dossier doit être établi pour expliquer et motiver la décision.

Bernard Maisse souhaite qu'une étude soit faite en vue de l'application de taux supérieurs dans certains secteurs de la commune.

Le Maire rappelle que, depuis juillet 2015, le Conseil Municipal a confié l'étude des permis de construire et des permis d'aménager à la CAGB qui facture ce service et représente un coût non négligeable pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de fixer, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux unique de **5 %**.

2- EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE PORT DOUVOT - BESANCON

Tout d'abord, il y a lieu d'apporter une rectification au précédent compte-rendu : alors qu'il a été mentionné que Franck Gibertini indiquait que les communes « peuvent refuser » de recevoir les boues, il fallait noter que Franck Gibertini « demande si les communes sont en mesure de refuser » les boues (c'était une interrogation de sa part et non une affirmation).

Lors du dernier Conseil Municipal, le Maire avait averti qu'une enquête publique était lancée concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Port-Douvot Besançon, du 5 octobre au 5 novembre 2015.

Or, le 4 novembre, la commune a reçu un avis de prolongation de cette enquête **jusqu'au 27 novembre inclus**.

Le Maire distribue un plan faisant apparaître les 5 hectares de Pouilley les Vignes concernés par le plan d'épandage ; ils se situent, côté Pelousey, au niveau du lieu-dit Barmont et en bord d'autoroute. Il précise qu'après l'avis de la commune, la SEDE Environnement contacte les propriétaires concernés pour obtenir un accord sur les modalités d'épandage de boues sur leurs terrains.

Franck Gibertini donnent des explications sur le traitement des boues qui a bien évolué et qui les transforment en engrais moins chers et moins polluants que les engrais chimiques. Bernard Maisse complète ses explications sur le fonctionnement de la rhyzosphère de la commune, sachant que les boues seront destinées à l'épandage ou au compostage.

Sur question de William Schwob quant au rythme d'épandage sur l'année, Jean-Marc Bousset explique que certaines conditions météorologiques doivent être respectées (par exemple, les boues ne peuvent être déversées lorsqu'il neige) ainsi que des quotas (10 à 12 tonnes à l'hectare).

William Schwob est d'accord de mutualiser et de répartir les boues sur plusieurs communes mais il est surpris que la commune n'ait pas de répercussion financière lorsqu'elle accepte des boues alors qu'elle paye pour les faire évacuer.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (Agnès Bas - Véronique Magaud – William Schwob) donne un avis favorable à la demande d'autorisation, au titre de la Loi sur l'Eau, relative au nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon.

3- PUBLICITE DANS L'APPULIEN

Jeannine Druot explique que le tarif annuel des publicités insérées dans l'Appulien avait été fixé en 2000, réactualisé en 2004 et modifié en 2009.

Les tarifs actuels sont de 140 € pour ¼ de page, 70 € pour 1/8e page. Jeannine Druot précise qu'il y a deux parutions par an et propose d'augmenter les tarifs à partir de 2016.

Après un court débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte les tarifs suivants :

- 1/8e page : 100 €
- ¼ page : 180 €
- 1/2 page : 250 €
- 1 page : 350 €

Un courrier sera adressé aux annonceurs.

4- PARTICIPATION TRAVAUX DU ROND-POINT ROUTE D'EMAGNY

Sur le budget 2015, la participation financière à ces travaux (répartie sur 3 ans) a été inscrite en fonctionnement (participation prévue en H.T).

Or, le Trésorier demande le paiement en investissement car les travaux seront facturés avec TVA et ils seront pris en compte sur l'inventaire du patrimoine communal.

Le paiement d'une taxe d'aménagement importante sur 2015 (47 000 €) alors qu'elle était attendue sur 2016, permet d'assumer cette dépense d'investissement qui sera inscrite au C/ 204172 pour 31 510 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les inscriptions budgétaires suivantes :

Recette au C/ 10226	+ 47 000 €
Dépense au C/ 204172	+ 31 510 €

Pour information, le Maire indique qu'il a refusé la proposition d'étude (4 750 €) pour l'aménagement de ce rond-point ; dans un premier temps, le SMAIBO réalisera l'engazonnement comme prévu.

Lors de sa réunion du 12 novembre au SMAIBO, le Maire a eu connaissance des entreprises intéressées par la zone d'activités de Pouilley ; il informe le Conseil Municipal de cette nouvelle liste :

- Super U a retenu des parcelles supplémentaires pour l'installation de différents ateliers (charcuterie, boulangerie....) ce qui pourrait générer une vingtaine d'emplois.
- Entreprises d'espaces verts, de travaux publics, de gravure sur métaux, de création de sols industriels...

5- FORET COMMUNALE

Bernard Maisse a rencontré l'agent Quentin METZ, remplaçant de Jean-Pierre Josseron, responsable de la forêt communale. Il rappelle le fonctionnement de la gestion de la forêt par rapport à un plan d'aménagement établi pour valoriser la forêt. Cette année, suite à l'arrêt de l'entreprise Guinet, les communes ont eu du mal à trouver une entreprise pour réaliser les travaux d'abattage et de façonnage. L'O.N.F s'est proposée.

Assiette et destination des coupes pour 2016/2017

Bernard Maisse présente la proposition de l'état d'assiette des coupes 2016 puis sur sa dévolution et la destination des produits issus des coupes sur les parcelles 12, 16j et 26.

Le Conseil Municipal

- Approuve l'état d'assiette proposé pour 2016/2017
- décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles 12,16 et 26 (feuillus)
- décide d'apporter aux ventes groupées de l'ONF pour alimenter les contrats d'approvisionnement
- Destine le produit des coupes des parcelles 12, 16j et 26 à l'affouage
- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique

Marché pour l'abattage et le débardage des grumes

Un devis de 6 690.80 €H.T. (TVA 10 %° est proposé par l'O.N.F pour :

- l'abattage, le façonnage et le débardage des bois situés dans les parcelles 20 et 23 au prix de 21.60 €le m3 (estimation 150 m3)
- l'abattage, le façonnage et le débardage des bois d'industrie au prix de 19.50 €le m3 (base 60 m3)
- la livraison de 60 m3 au prix de 9 €le m3
- l'éhouppage des grumes feuillues pour 36.80 €m3 (8 m3)
- le câblage de 16 m3 au prix de 90.40 €m3

Vente de bois sur pied

187 m3 seront offerts à la vente sur pied ; le bois se situe à Chanois. Les Appuliens intéressés peuvent s'inscrire en mairie mais il n'y a plus de soumission ; le prix doit être fixé par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, sur conseil de l'O.N.F et en fonction des prix pratiqués par les autres communes, le Conseil Municipal fixe le prix de vente de bois sur pied à **8 euros le m3**.

Affouage 2016

Suite à la demande de devis par l'O.N.F, le contrat de bûcheronnage pour l'abattage et le débardage du bois destiné à l'affouage (environ 200 stères) peut être signé avec les Chantiers Départementaux au tarif suivant : 32 €le stère.

Le Conseil Municipal fixe à 36 euros, comme en 2015, le prix du stère d'affouage pour 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer les devis ou pièces concernant l'exploitation des bois sur 2016/2017.

Désignation de 4 garants

L'exploitation par les affouagistes se fait désormais sous la responsabilité de garants désignés par le Conseil Municipal. Un règlement sera remis aux affouagistes.

Pour 2015-2016, le Conseil Municipal désigne les conseillers qui font partie de la commission des bois :

- Bernard Maisse
- Ghislaine Gallet
- Jean-Paul Revert
- Claude Richard

Questions 6 et 7 non distribuées à la population

6- DEPART MARYSE BUTTET – CADEAU

Comme à chaque départ en retraite, un cadeau sous forme de bon d'achat est offert à l'agent qui quitte la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un bon d'achat de 500 € lui soit remis.

Le Maire communiquera rapidement la date de remise pour une petite cérémonie de départ avec le Conseil Municipal et ses collègues ainsi qu'avec les personnes qu'elle souhaite inviter.

RECRUTEMENT POUR SON REMPLACEMENT :

4 personnes ont postulé – la date limite pour déposer sa candidature était le 15 novembre. Un groupe de recrutement va se réunir.

7- DOSSIER Georges RAGOT

a) RETRAITE

Depuis décembre 2014, une procédure a été engagée en vue de la mise en retraite de Georges Ragot pour invalidité –

2 experts ont à nouveau été missionnés (partie physique + psychisme)

En mai, la CNRACL a adressé un dossier pour liquidation de pension avec ses états de service, les formations suivies, le service national, situation familiale....etc pour vérification par la mairie et l'agent ; celui-ci l'a signé le 7 mai 2015

Le 17 juin, il a signé la demande de pension à la CNRACL

Le 10 novembre, le centre de gestion a envoyé l'avis favorable de la CNRACL ;

Convoqué samedi dernier, Georges Ragot a signé la réception de son arrêté d'admission à la retraite pour invalidité, à compter du 1^{er} décembre 2015.

b) DEMANDE D'INDEMNISATION

Le 3 novembre, Me Suissa a adressé une demande d'indemnisation au titre d'une jurisprudence pour souffrances morales et physiques à hauteur de 11 000 € + 2 000 € de frais

Le Maire a demandé avis à l'avocat auquel la commune avait déjà fait appel pour cette affaire pour savoir si un mémoire en appel devait être fait et si la commune pourrait mentionner que l'affaire serait close avec cette indemnisation.

8- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Futur groupe scolaire

William Schwob fait un rapide compte-rendu sur les réunions qui ont déjà eu lieu avec Eboconsult.

Le travail avance sur la répartition des surfaces (environ 2000 m²), le nombre de classes (14) – différents scénarii sont étudiés sur un rez-de-chaussée seul ou rez-de-chaussée + étage. Sachant que le SIVOS souhaite un bâtiment BEPOS (énergie positive) l'orientation est importante et des études sont faites sur l'énergie solaire (panneaux photovoltaïques) et la géothermie.

Les parkings du personnel et des futurs parents d'élèves ou visiteurs sont également pris en compte et William Schwob tient à souligner l'importante surface disponible ; afin de mieux se représenter le projet sur site, il propose de présenter très vite un plan d'implantation. L'aide du Département pour l'aide à maîtrise d'ouvrage a été retenue à hauteur de 18 % (soit 11 700 €).

Par contre, dans le cadre de la Loi Notre, la Préfecture demande à nouveau au SIVOS de la Lanterne et au syndicat de Chaucenne/Noiron/Audeux de réfléchir à un éventuel regroupement.

Des rencontres ont déjà eu lieu et même si les 2 syndicats ne souhaitent pas fusionner, Jean-Marc Bousset précise que le projet de groupe scolaire devra prévoir un agrandissement futur. Un rendez-vous entre les élus des communes concernées aura lieu le 21 novembre 2015.

Travaux de voirie entre Champvans et Pelousey (bois de Chanois)

Bernard Maise informe que l'entreprise Roger Martin, adjudicataire du marché, va effectuer les travaux entre le 18 novembre et le 24 novembre. Seuls les fossés ne pourront pas être réalisés car le bois n'a pas été retiré par les entreprises forestières et ils seront donc reportés sur 2016.

Aménagement du bas de la rue du Puits

Suite au dernier Conseil Municipal et suite à la réunion sur place, le groupe de travail constitué à cet effet avait décidé de faire un essai de fermeture du bas de la rue du Puits. Suite à la rencontre de Bernard Maise avec les propriétaires de la boulangerie Mivelle, il a été décidé de reporter cet essai après décembre 2015.

Un arrêté a été pris pour interdire l'accès à la RD 70 depuis le bas de la rue du Puits ; par contre, l'accès de la RD 70 à la rue du Puits sera possible pour les personnes qui viennent de Besançon.

La négociation doit continuer avec M. et Mme Mivelle en vue de la cession par la commune du terrain jouxtant leur propriété (le long de la rue du Puits)

Concernant ce secteur, Agnès Bas demande la possibilité d'installer un coussin berlinois au niveau de la société SEBAT afin de faire ralentir les automobilistes, avant d'arriver sur le rond-point. Bernard Maisse pense que le Département n'acceptera pas. Toutefois, le Maire, rappelant que de tels aménagements ont pourtant été installés sur des routes départementales (Audeux, Serre, Chemaudin) souhaite qu'une demande soit adressée au service voirie du Département.

Sur une proposition de limiter la vitesse à 30 km/h **avant** les ronds-points de la rue de Lausanne plutôt qu'après, Bernard Maisse rebondit alors et propose une limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la commune, sachant que plusieurs tronçons de voies sont déjà concernés par cette limitation.

Le Conseil Municipal sauf 3 contre (Ghislaine Gallet, Patrice Jego et Claude Richard) et 3 abstentions (Marie-Agnès Guezet, Sandra Fallaix et Annie Salomez) demande au Maire de prendre un arrêté dans ce sens (limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la commune)

- **Point sur le dossier du lotissement « les Vergers »**

Le Maire donne le résultat du Tribunal concernant la demande de la commune pour le remboursement des frais d'avocat à hauteur de 1 500 €(suite au recours de deux familles). Cette somme ne sera pas versée à la commune.

- **Recensement de la population**

Véronique Magaud indique qu'elle a assisté à une réunion d'information ainsi qu'à la réunion de formation sur le logiciel de l'INSEE destinée à la secrétaire qui assurera la saisie des fichiers retournés par les Appuliens.

4 agents recenseurs sont nécessaires pour Pouilley les Vignes et 4 personnes ont postulé –

Bien sûr, la saisie en ligne (internet) sera à privilégier ; l'objectif étant d'arriver à 50 %.

Aire de jeux du collège

Eric Léonard demande où en sont les tractations avec le Département pour l'utilisation par les jeunes de Pouilley du terrain de sport du collège.

Suite au dernier rendez-vous avec les deux conseillers départementaux du canton, une convention pourra être signée pour cette utilisation en dehors des horaires du collège. De plus, le tarif de location du gymnase par la section Handball de l'Etoile devrait être revu à la baisse.

- **Demandes de subventions déposées au titre de la DETR pour AD'AP et lavoir devant mairie.**

Le Maire informe que ces dossiers ont été déposés suite au précédent Conseil Municipal.

Colis de Noël aux plus de 75 ans

Comme chaque année, des colis seront offerts aux personnes qui n'ont pas pu participer au repas de septembre.

Jeannine Druot indique que ces colis concernent 34 femmes seules, 25 hommes seuls et 19 couples.

Illuminations de Noël

Sur demande de Franck Gibertini, Patrice Jego indique que, suite à ses demandes de propositions, l'entreprise AECE a été retenue pour la fourniture des illuminations ainsi que l'entreprise CEGELEC pour la pose.

Les Appuliens profiteront des illuminations à partir de la semaine 50 (7 décembre) jusqu'à la semaine 2 (11 janvier 2016)

Lavoirs

Interrogé par Agnès Bas, Patrice Jego informe que la fuite du lavoir du centre du village va être réparée.

La fontaine de la Perrouse connaît également un problème d'écoulement d'eau.à résoudre avant les gelées.

Place de l'Etoile

Franck Gibertini rappelle le problème de stationnement des véhicules sur la partie en béton désactivé de la place du monument.

Il est chargé d'étudier des solutions pour matérialiser les places de stationnement.